

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 novembre 2022 à 18 heures -

**Présents** : Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjointes  
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, GOUJON Sophie, OMER Mathieu, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. OUVRY Jean-François (pouvoir à M. GORGIBUS), M. CALTERO Claude (pouvoir à M. CABIN), M. POLINSKI Luc (pouvoir à M. LEBOIS), Mme DESERT Claire (pouvoir à Mme LE PAIH), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme CORUBLE), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à Mme BRETTE), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CORUBLE Martine a été élue secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 05 octobre 2022, ont été approuvés.

M. le Maire fait part de la décision prise depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Développement durable », séance du 14 octobre 2022
- Commission conjointe « Développement durable » et « Sécurité - Travaux », séance du 31 octobre 2022
- Commission « Urbanisme – Développement économique - Communication », séance du 02 novembre 2022
- Commission « Sports – Vie associative - Animations », séance du 03 novembre 2022
- Commission « Education », séance du 03 novembre 2022
- Commission « Finances », séance du 14 novembre 2022

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

### **Délibération n° 2022-11/24/67 – Règlement sur la vente des produits des arbres communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le règlement sur la vente des produits des arbres communaux et autorise Monsieur le Maire à le faire appliquer.

### **Délibération n° 2022-11-24/68 – Concours « St Val' Maisons – Jardins fleuris » de la ville de Saint Valery en Caux - Dotations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les prix à attribuer, de la façon suivante :

- Prix d'excellence ..... 25 €
- Mention bien ..... 15 €
- Prix d'encouragement ..... 10 €

### **Délibération n° 2022-11-24/69 – Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime**

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le transfert de la compétence communale « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) » au SDE 76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.

### **Délibération n° 2022-11-24/70 – Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune – Bien sans maître menaçant ruine au 80 rue Saint Léger**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure d'incorporation du bien sis 80 rue Saint Léger, présumé sans maître, dans le domaine communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter la CCID, prendre les mesures conservatoires, prendre l'arrêté constatant l'absence de propriétaire et incorporer le bien dans le domaine communal, à l'issue de la procédure.

### **Délibération n° 2022-11-24/71 – Cap sur les sports – Subventions 2022 et renouvellement pour 2023**

Suite à l'opération Cap sur les Sports initiée par la commune et conformément aux propositions formulées par la commission « Sports – Vie associative – Animation », le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- S.V. Football..... 240 €
- S.V. Handball ..... 240 €
- Archers Valeriquais ..... 240 €
- St Valery Contact (*animation échecs*)..... 240 €
- SV Gym & Danse ..... 240 €
- C.N.V. (voile)..... 160 €
- S.V. Randonnée (marche nordique) ..... 240 €
- S.V. Rugby ..... 80 €

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération en 2023, un crédit de 2000 € sera prévu à cet effet.

### **Délibération n° 2022-11-24/72 – Convention d'objectifs avec le Stade Valeriquais Handball – Saison sportive 2022/2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention 2022/2023 établie avec le Stade Valeriquais Handball et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Délibération n° 2022-11-24/73 – Regroupement anticipé des écoles – Programmation 2023/2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de regroupement des 2 écoles maternelles en un seul lieu pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette option et à l'appliquer en vue de la rentrée scolaire 2023.

### **Délibération n° 2022-11/24/74 – Convention entre le Théâtre Le Rayon Vert et la Compagnie l'Héliotrope-La Vallée pour le dispositif « Ecran vivant » - Année 2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Compagnie l'Héliotrope-La Vallée et le Théâtre Le Rayon Vert.

### **Délibération n° 2022-11-24/75 – Budget annexe Rayon Vert – Décision Modificative n° 01**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget du Rayon Vert.

### **Délibération n° 2022-11-24/76 – Budget annexe Rayon Vert – Annulation partielle de titres**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les annulations partielles des titres de la compagnie d'assurance SMACL énumérés pour un montant total de 9 632,16 € sur le budget annexe du Rayon Vert.

### **Délibération n° 2022-11-24/77 – Budget annexe Rayon Vert – Ouverture de crédits par anticipation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget annexe 2023 du Rayon Vert, à hauteur du quart maximum des crédits 2022, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services du Théâtre

### **Délibération n° 2022-11-24/78 – Budget principal – Décision Modificative n° 02**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 02 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget principal.

#### **Délibération n° 2022-11-24/79 – Budget principal – Ouverture de crédits par anticipation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2023, à hauteur du quart maximum des crédits 2022, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la Ville.

#### **Délibération n° 2022-11-24/80 – Budget principal – Mise à jour de l'Autorisation de Programme « Réhabilitation énergétique de la Gendarmerie »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'AP/CP du programme n° 1 : Rénovation énergétique de la Gendarmerie

#### **Délibération n° 2022-11-24/81 – Budget principal – Mise à jour de l'Autorisation de Programme « Regroupement des écoles »**

Le conseil municipal, à la majorité, approuve la révision de l'AP/CP du programme n° 2 : Regroupement des écoles.

#### **Délibération n° 2022-11-24/82 – Budget principal – Admission en non-valeur – Créance éteinte – Annulation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'annulation partielle d'un titre émis en 2016 et l'admission en non-valeur des créances éteintes de l'ex-société TLMP pour un montant total de 15 739,03 €.

#### **Délibération n° 2022-11-24/83 – Budget principal – Attribution d'une subvention à l'association « Transfert »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à l'association « Transfert » une subvention d'un montant de 400,00 €, suite à la mise à disposition par l'association de 30 chaises et d'une table inclinable aux écoles de la commune.

#### **Délibération n° 2022-11/24/84 – RH – Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

#### **Délibération n° 2022-11-24/85 – RH – Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer les actes en résultant.

#### **Délibération n° 2022-11-24/86 – RH – Tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

#### **Délibération n° 2022-11-24/87 – Listes des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la liste et les conditions pour lesquelles un logement de fonction peut être attribué, et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels de concession ou convention d'occupation s'y rapportant.

#### **Délibération n° 2022-11-24/88 – RH – Evolution des modalités de versement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – Part C.I.A.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer un nouveau critère dans l'attribution du C.I.A. (complément indemnitaire annuel) pour tenir compte de la présence des agents sur l'année en effectuant un calcul au prorata-temporis à partir du 31<sup>ème</sup> jour d'absence.

#### **Délibération n° 2022-11-24/89 – RH – Règlement relatif au temps de travail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser le règlement relatif au temps de travail du personnel de la commune de Saint Valery en Caux, et précise que toute modification de ce règlement devra être soumise à l'avis du Comité Social Territorial et fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

**Délibération n° 2022-11-24/90 – Mise à jour des modalités de télétravail**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les critères et modalités d'exercice du télétravail dans la collectivité.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Jean-François OUVRY